

Emplois fictifs : François Fillon condamné à un an de prison ferme en appel

L'ancien Premier ministre a été condamné à un an de prison ferme. Son épouse a quant à elle écopé de deux ans avec sursis.



Les époux Fillon ont été à nouveau condamnés ce lundi. AFP/Stéphane de Satukin



Par Le Parisien

Le 9 mai 2022 à 13h53, modifié le 9 mai 2022 à 14h09

Ils sont à nouveau fixés sur leur sort. La cour d'appel de Paris a condamné ce lundi après-midi l'ancien Premier ministre François Fillon à quatre ans de prison dont trois avec sursis, 375 000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité. Son épouse, Pénélope Fillon, a quant à elle écopé de deux ans avec sursis dans [l'affaire des soupçons d'emplois fictifs qui avait explosé avant l'élection présidentielle de 2017](#) et 375.000 euros d'amende.

Son ancien suppléant Marc Joulaud s'est vu infliger trois ans de prison avec sursis. Des peines d'inéligibilité de deux ans et cinq ans ont en outre été prononcées à leur encontre.

En novembre, le parquet avait requis cinq ans d'emprisonnement dont un ferme sous bracelet électronique à l'encontre de François Fillon, ainsi que 375 000 euros d'amende.

Au lendemain de la réélection d'Emmanuel Macron, la justice donc s'est une

... l'annonce de la décision de condamner François Fillon, la justice a été une deuxième fois prononcée dans ce dossier qui avait plombé la campagne pour l'Élysée du candidat de la droite, un temps favori mais finalement éliminé au premier tour.

Absents au prononcé de la décision

François Fillon, 68 ans, et Penelope Fillon, 66 ans, qui contestent depuis l'origine tout emploi fictif, avaient indiqué qu'ils ne seraient pas présents à l'énoncé de la décision à 13h30 ce lundi. Pas plus que l'ancien suppléant du premier au poste de député dans la Sarthe, Marc Joulaud, 54 ans, ont indiqué leurs avocats.

Retiré de la vie politique, François Fillon avait annoncé fin février, [après l'invasion russe en Ukraine](#), démissionner de [ses mandats aux conseils d'administration](#) du géant de la pétrochimie Sibur et de Zarubezhneft (hydrocarbures).

En première instance, le 29 juin 2020, le locataire de Matignon de 2012 à 2017 avait été [condamné à cinq ans d'emprisonnement dont deux ans ferme](#), 375 000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité, pour détournement de fonds publics, complicité et recel d'abus de biens sociaux.

VIDEO. Emplois fictifs : en juin 2021, François Fillon condamné à 2 ans de prison ferme



Sa femme s'était vue infliger trois ans d'emprisonnement avec sursis, 375 000 euros d'amende et deux ans d'inéligibilité, et Marc Joulaud trois ans avec sursis, 20 000 euros d'amende avec sursis et cinq ans d'inéligibilité.

Le couple avait immédiatement fait appel et est revenu à la barre en novembre, maintenant la même défense dans une atmosphère bien moins électrique qu'au premier procès.

Dans la rubrique Faits divers

[Marseille : une femme tuée à la sortie de son parking](#)

[Saône-et-Loire : les corps de deux femmes et une enfant découverts](#)

Abonnés [Procès du crash de la Yemenia Airways : «Les passagers étaient traités comme du bétail»](#)

Faits divers



Marseille : une femme tuée à la sortie de son parking



Saône-et-Loire : les corps de deux femmes et une enfant découverts



Val-de-Marne : l'homme soupçonné d'avoir crevé les yeux de sa compagne a été interné



Après une rave-party dans la Drôme, le maire de la commune porte plainte



Le GIGN intervient en Dordogne pour mettre fin à la séquestration d'une femme



Affaire Tapie : non-lieu requis contre Eric Woerth



Rhône : une femme tuée à l'arme blanche devant chez elle, son compagnon en garde à vue



Le fils du chef Yannick Alléno tué par un chauffard à Paris